



Programme d'appui relatif à l'application des réglementations forestières, à la gouvernance et aux échanges commerciaux pour les pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique

Demande d'assistance directe aux institutions gouvernementales

Présentation de la demande

Contexte

L'exploitation forestière illégale pose un important défi pour l'établissement et le maintien de marchés efficaces et de pratiques d'exploitation durables dans une économie mondiale exigeant de plus en plus d'assurances en matière de production légale et durable du bois et de ses dérivés. Les comportements illégaux dans le secteur de l'exploitation comportent un manque à gagner pour les gouvernements, des occasions manquées de développement industriel, ainsi qu'une aggravation des dégâts environnementaux et des problèmes sociaux.

En 2003, la *Commission Européenne* a adopté un Plan d'action¹ pour l'application des réglementations forestières, de la gouvernance et des échanges commerciaux (FLEGT²) dont le but ultime est d'encourager la gestion durable des forêts. À cet effet, il est essentiel d'assurer tout d'abord la légalité des opérations forestières. Le Plan met l'accent sur les réformes en matière de gouvernance et le renforcement des capacités pour veiller à ce que le bois exporté dans l'Union Européenne ne provienne que de sources légales.

Le Programme quadriennal d'appui ACP-FLEGT est mis en œuvre par la FAO pour fournir des ressources techniques et financières aux pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (pays ACP) afin de soutenir le développement d'un environnement favorisant la mise en œuvre des éléments du Plan d'action FLEGT.

Mécanisme d'appui

Les demandes d'**assistance directe** visent des besoins d'assistance immédiate, de portée limitée, identifiés par les institutions gouvernementales et concernant les politiques, le cadre juridique, la disponibilité d'informations et de connaissances ou les questions nationales qui ont des répercussions sur l'efficacité de la mise en œuvre du Plan d'action FLEGT. Les demandes pourront être soumises à tout moment par les institutions gouvernementales des pays ACP et seront évaluées au fur et à mesure. Les demandes d'assistance directe sont plafonnées à 25 000 EUR soit environ 35 000 USD.

Quelques exemples de projets:

- activités ciblées pour le renforcement des capacités;
- définition de la légalité au plan national;

¹ voir <http://ec.europa.eu/environment/forests/flegt.htm>

² en anglais: Forest Law Enforcement, Governance and Trade

- analyse des politiques dans le domaine des thèmes relevant du Plan d'action FLEGT; ou
- actions ciblées de portée limitée pour l'appui aux Accords de Partenariat Volontaire (APV).

Critères d'éligibilité

Les conditions générales à satisfaire pour bénéficier du Programme d'appui sont les suivantes:

1. L'auteur de la proposition est une institution gouvernementale d'un pays ACP.
2. La demande concerne des éléments du Plan d'action FLEGT.
3. La demande est complète et conforme au format requis.
4. Le financement demandé respecte la limite maximale de 25 000 EUR.

Critères et processus de sélection

Les demandes d'assistance directe seront évaluées au fur et à mesure par l'Unité de gestion du projet. Les demandes éligibles seront financées selon les fonds disponibles. Des informations supplémentaires concernant les critères de sélection, la notation et les procédures sont disponibles sur le site Web du Programme d'appui ACP-FLEGT (www.fao.org/forestry/acp-flegt) ou sur demande adressée à l'Unité de gestion du projet (acp-flegt-info@fao.org).

Présentation de la proposition

Les propositions peuvent être soumises à tout moment. Toutes les demandes, rédigées en anglais ou en français, doivent être signées par l'organisme demandeur et envoyées par télécopie ou par voie électronique (voir coordonnées ci-dessous). Les propositions envoyées par courrier électronique devront inclure une copie scannée de la page portant la signature. Le demandeur recevra un message confirmant la réception et le classement de sa demande.

Envoyer les propositions par télécopie ou courrier électronique à:

Robert Simpson
Directeur
Programme d'appui ACP-FLEGT
Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
Viale delle Terme di Caracalla
00153 Rome, Italie

Numéro de télécopie: +39 06 570 55514

Adresse électronique: acp-flegt-direct-requests@fao.org

Format de la demande

La demande d'assistance directe ne devra pas dépasser 5 pages, y compris le budget, et sera présentée en format A4, police de caractère Times New Roman taille 12. D'autres informations pertinentes pourront être placées en annexe à titre de référence.

Partie I. Résumé du Projet (page de couverture)

Titre du Projet:

Indiquer le titre du projet

Demandeur:

Nom de l'institution gouvernementale proposant le projet

Contact:

Indiquer le nom, le titre et les coordonnées de la personne responsable de la mise en œuvre du projet ou de sa supervision au sein du gouvernement.

Financement demandé:

	Total (en US\$)
Financement demandé :	

Indiquer l'enveloppe totale du financement demandé dans le cadre du projet (exprimer toutes les valeurs monétaires en USD).

Déclaration et signature:

Je certifie que toutes les informations contenues dans cette proposition sont exactes et véridiques. Aucune autre institution ne finance ou n'a financé dans le passé la présente proposition.

Date _____ Signature _____
(signature du demandeur)

Partie II. Description du Projet

Contexte du Projet et description du problème (maximum 1/2 page):

Décrire le problème visé par le projet, ainsi que le contexte et les facteurs qui le rendent persistant. Limiter la description aux aspects pertinents des politiques, de la législation, de l'application de la loi et des questions socio-économiques dans le domaine forestier.

Objectif et activités (maximum 1/2 page):

Au moyen d'une expression concise, l'objectif du projet devra refléter le résultat escompté de l'assistance demandée. L'objectif devra contribuer à la résolution du problème formulé. Indiquer les activités requises pour réaliser l'objectif du projet et fournir des échéances indicatives.

Méthodologie/approche (maximum 1 page):

Décrire les modalités de mise en œuvre des activités du projet, les personnes impliquées et celles chargées de l'exécution. La méthodologie devrait aussi tenir compte des interactions ou de la séquence d'événements nécessaires pour mettre en œuvre le projet.

Inclure dans l'annexe tout graphique, organigramme ou aide visuelle nécessaire à la compréhension de la méthodologie.

Partie III. Création d'un environnement porteur pour la mise en œuvre du FLEGT (maximum 1 page)

Cohérence avec les priorités du secteur forestier/programmes forestiers nationaux (PFN) et les éléments du Plan d'action FLEGT:

Décrire la manière dont le projet appuiera la mise en œuvre des éléments du Plan d'action du FLEGT à travers un ou plusieurs des facteurs suivants:

1. supprimer les goulots d'étranglement ou les obstacles pour la mise en œuvre des éléments du Plan d'action FLEGT;
2. renforcer les capacités locales, nationales ou régionales pour la mise en œuvre d'initiatives liées au processus FLEGT;
3. améliorer et soutenir la compréhension des questions relevant du processus FLEGT; ou
4. autres mesures d'appui concernant la mise en œuvre des programmes du secteur forestier et PFN et/ou des éléments du Plan d'action FLEGT.

Effets durables:

Décrire:

- a. la manière dont le projet complètera et/ou contribuera au succès d'un programme national en cours relevant du processus FLEGT, et
- b. d'éventuelles contraintes de temps ou questions à caractère urgent à résoudre pour mener à bien cette action.

Mise en commun des résultats et des leçons apprises:

Partager les leçons apprises avec les parties prenantes des pays ACP est une priorité du Programme d'appui ACP-FLEGT. Décrire brièvement la manière dont le demandeur enregistrera les résultats et les leçons apprises, les rendra disponibles et les partagera avec les parties prenantes.

Partie IV. Budget

ACP-FLEGT PROPOSITION DE BUDGET	
	TOTAL (USD)
Dépenses de personnel Consultants recrutés au plan national Consultants recrutés au plan international	
Missions	
Équipements Fongibles Non fongibles	
Contrats	
Dépenses opérationnelles	
Ateliers/Formation	
Gestion de l'information	
BUDGET TOTAL	

Libeller tous les montants en USD.

Dépenses de personnel:

Les fonds utilisés pour la rémunération des consultants recrutés au plan national ou international affectés au projet devraient figurer dans cette rubrique.

Missions:

Cette ligne budgétaire regroupe toutes les dépenses de voyage prévues ou les frais connexes comme transports, hébergement, per diem ou autres. Décrire le nombre et la nature des missions qui auront lieu au cours du projet. Tout per diem devrait être conforme à la moyenne nationale et raisonnable par rapport aux activités prévues par le projet.

Équipements:

Indiquer tout le matériel nécessaire pour la mise en œuvre du projet et son coût total. Les définitions suivantes sont à utiliser pour le matériel fongible et non fongible:

- *Fongible – papeterie, fournitures de bureau ou matériel ayant une valeur estimée de moins de 500 USD et une durée de vie utile de moins d'un an*
- *Non fongible – matériel ayant une valeur de 500 USD ou plus et une durée de vie utile normalement supérieure à un an, tel que le matériel informatique. Les besoins en matériel non fongible devront être justifiés.*

Contrats:

Décrire la nature et l'importance de tout contrat avec des sociétés ou des organisations pour les services fournis au titre du projet. Les contrats avec les consultants devraient figurer dans la rubrique Dépenses de personnel et non dans cette section.

Dépenses opérationnelles:

Décrire toute dépense opérationnelle prévue au cours du projet.

Ateliers/Formation:

Décrire les objectifs des ateliers et des programmes de formation et les résultats attendus, ainsi que la nature des activités et le nombre de participants.

Gestion de l'information:

Toutes les dépenses encourues pour le développement des instruments de communication (posters, brochures, site Web, autre matériel imprimé), les actions de sensibilisation ou le partage des leçons apprises devraient être additionnées dans cette ligne budgétaire.